

Compte-rendu Assemblée Générale du 25 mars 2021 (en ligne)

1. Ouverture et mot de bienvenue par le Président

Le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres.

Il remercie les membres de la commission des programmes pour l'excellent programme.

Il remercie également le président de la journée, Willem Leppink, ainsi que l'OBPI, qui a, pour la deuxième fois, mis ses bureaux à disposition pour l'installation du studio d'où la réunion de la BMM sera diffusée.

Le Président rappelle que les membres ont reçu les documents de l'Assemblée Générale avant la réunion et qu'ils ont été invités à faire connaître leurs éventuels commentaires au préalable, via le secrétariat.

Les membres qui voudraient encore formuler des observations pendant l'Assemblée Générale peuvent les communiquer par « chat ». Les membres doivent toutefois garder à l'esprit qu'il y a un délai d'une demi-minute dans la diffusion, de sorte que les messages sont également lus avec un certain retard.

2. Pièces et communications

a. Communication commission marque de certification

Au nom de la commission marque de certification, le président annonce qu'en raison de la pandémie de Covid-19 perdurant, le nombre de points de formation requis sera également pour 2021 réduit à 6 points au lieu des 12 points habituels.

b. La BMM a signé une déclaration commune avec d'autres associations d'utilisateurs en réaction à l'abolition de la télécopie comme moyen de communication par l'EU IPO.

c. La BMM a également signé une déclaration commune avec 23 autres associations au sujet de la loi sur les services numériques.

d. Le président mentionne le *Dutch event* en ligne sur l'IA et la PI et l'événement organisé avec Marques sur la résolution alternative des litiges sur les noms de domaine .nl ainsi que les webinaires de l'OBPI à la fin de l'année dernière et il annonce que deux nouveaux événements numériques sont déjà en cours de préparation. Le premier est un événement en ligne sur les mesures douanières, qui sera organisé à la fin du mois de mai en coopération avec l'INTA et une organisation allemande. Le deuxième événement est une master class pour parajuristes sur la classification qui sera organisée le 22 avril 2021.

3. Approbation compte-rendu Assemblée Générale des Membres du 27 novembre 2020

Aucune observation n'ayant été formulée par les membres le compte-rendu peut être considéré comme approuvé.

4. Projet de modification des statuts relatif à la communication par courriel et modifications déjà apportées

Le Président rappelle que lors de l'Assemblée Générale de novembre dernier, une modification des statuts concernant le fonctionnement du Comité de surveillance, a été approuvée. Toutefois, un amendement n'avait pas été clairement publié et communiqué aux membres avant la réunion. Il s'agit de la possibilité de déposer une plainte par courrier électronique.

En l'absence de commentaires, le changement qui a été communiqué préalablement à l'assemblée générale, est considéré comme approuvé.

5. Rapport annuel du Conseil d'administration – approbation :

a. Rapport des activités du Conseil d'administration par le Président

La réunion de printemps de la BMM a malheureusement dû être annulée en raison de la pandémie du Covid-19.

Afin de rester en contact avec les membres, le président a introduit le concept de messages vidéo aux membres. Il est prévu de poursuivre cette méthode de communication.

Fin juin, le Conseil d'administration de la BMM a organisé une journée de gestion qui a donné lieu à des groupes de travail sur des sujets tels que le sponsoring et l'initiative pro bono de l'EU IPO.

Le Conseil d'administration a accueilli deux nouveaux membres, Tanguy de Haan et Sandra Bauwens.

Lors de l'Assemblée Générale des Membres du 27 novembre 2020, une modification aux statuts et autres règlements de la BMM a été approuvée.

Par le biais de la CCB (Commission de Consultation des Bureaux), la BMM est en contact avec l'OMPI, l'EU IPO et l'OBPI. En outre, la commission des relations publiques est également en contact avec l'OBPI.

La BMM suit également de près l'affaire de fraude en Belgique par le biais de sa commission anti-fraude. Le 2 avril, l'affaire sera plaidée par Paul Maeyaert, ex-président de la BMM, et son équipe, représentant la BMM.

En outre, par l'intermédiaire de Tanguy de Haan, président de la commission législation, la BMM a été représentée à une réunion du CBPI où le régime linguistique de l'OBPI a été discuté.

Enfin, la BMM était également représentée, par son président et le président de la commission législation, au sein de l'organisation des associations sœurs européennes (ESO).

b. Rapport financier 2020 et approbation du budget 2021 :

Les résultats de 2020 : en 2020, les recettes ont été supérieures aux dépenses. Ceci est dû à la pandémie, qui a empêché la tenue de la réunion de printemps, et à la diminution des frais des commissions et du Conseil d'administration.

Budget 2021 : le budget a été établi sur la base de l'idée et de l'espoir qu'une réunion physique aura lieu en autonome.

En l'absence de commentaires, le rapport annuel, les résultats de 2020 et le budget 2021 sont considérés comme approuvés. La décharge est accordée au trésorier.

6. Rapports annuels 2020 et composition commissions statutaires et non-statutaires – approbation et décharge :

Le président de la BMM remercie les présidents des commissions pour leurs rapports clairs. Il évoque également les réunions que le vice-président de la BMM et lui-même ont eues avec les présidents des commissions. Au cours de ces réunions, les nombreuses activités des commissions ont été discutées.

A titre d'exemple, le Président fait référence à la Commission de rédaction qui, malgré l'impossibilité d'une réunion physique, a réussi une fois de plus à fournir trois bulletins de grande qualité. Le président invite les membres à envoyer des suggestions pour certains sujets par courriel au secrétariat de la BMM.

Les membres souhaitant rejoindre la commission de rédaction ou une autre commission sont invités à en informer le secrétariat à l'adresse : secretariaat@bmm.eu.

Plusieurs commissions ont un nouveau président. Il s'agit des commissions suivantes Young BMM avec le nouveau président Roel Dolk qui succède à Ingrid de Groot.

La Commission marque de certification avec le nouveau président Bart Schweitzer qui succède à Marloes Spoor.

La CCB avec le nouveau président Masja van der Galiën qui succède à Franc Enghardt. En outre Eric Stegeman a été nommé vice-président de la CCB.

En ce qui concerne le Comité de surveillance (comité statutaire), il est demandé d'approuver l'adhésion des nouveaux membres suivants : Lidy-Anne Jeswiet, Jacqueline Schaap et Paul Maeyaert. En outre, le président demande aux membres d'accepter la prolongation du mandat des présidents Richard Van Oerle et Eric Bakker jusqu'à la réunion d'automne, vu qu'ils s'occupent d'une affaire en cours. Lors de la réunion d'automne, de nouveaux membres devront être désignés pour remplacer les membres sortants.

En l'absence d'observations, il est constaté que les rapports annuels sont approuvés, de même que les changements et adaptations de la composition du Comité de surveillance.

7. Rapport annuel 2020 Fondation FBMM – approbation et décharge – progrès groupe de travail FBMM

Lidy-Anne Jeswiet, trésorier de la FBMM et responsable du groupe de travail francophone, informe les membres que la formation en cours de 2020 a été poursuivie en ligne. C'était un véritable défi, mais grâce aux efforts de toutes les

personnes impliquées, tout s'est bien déroulé. Elle remercie tout le monde et surtout le secrétariat pour cela.

Faute de candidats suffisants, aucune nouvelle formation n'a été lancée en 2021.

Il est très probable qu'un nouveau cours de formation pourra commencer l'année prochaine.

En raison du nombre limité de membres pouvant s'inscrire, le principe du "premier arrivé, premier servi" sera appliqué.

Lidy-Anne Jeswiet rappelle qu'un groupe de travail a été mis en place en 2019 pour étudier la possibilité d'organiser une formation entièrement en français. L'objectif est d'organiser cette formation en 2024. Il est important qu'un nombre suffisant de candidats s'inscrivent.

Il n'y a pas de commentaires des membres sur le rapport annuel.

8. Décharge et nomination des membres du Conseil d'administration

Après son mandat de deux ans en tant que président Johan Dedeckel est succédé par Theo-Willem van Leeuwen, précédemment vice-président de la BMM.

François Uyttenhove succède à Theo-Willem comme vice-président de la BMM.

Pour le reste, la composition du Conseil d'administration reste inchangée.

Johan souligne les défis de la profession des spécialistes en PI et le rôle que la BMM peut jouer à cet égard.

Il remercie tous ceux qui l'ont soutenu pendant sa présidence et au cours de sa carrière. Il rappelle un certain nombre d'événements (tels que la célébration du jubilé) pendant sa présidence et les accents qui ont été mis (par exemple, l'accent mis sur une bonne collaboration avec les commissions, l'OBPI, etc.)

En l'absence de commentaires, il est constaté que décharge est accordée au Conseil et que les membres approuvent la désignation du nouveau président et du nouveau vice-président.

8. Clôture par le nouveau président

Le nouveau président remercie Johan Dedeckel pour son excellente présidence et la bonne collaboration passée.

Il souligne l'importance d'une bonne prestation de services par des spécialistes de la propriété intellectuelle qualifiés, dans laquelle la BMM a un rôle important à jouer.

De nombreux membres envoient leurs félicitations par "chat".

